



KPMG S.A.
Languedoc-Cévennes
251 Rue Euclide - Parc Eureka
CS 79516
34960 Montpellier cedex 2
France

Téléphone : +33 (0)4 67 99 14 00
Télécopie : +33 (0)4 67 99 14 01
Site internet : www.kpmg.fr

LES COMPAGNONS DE MAGUELONE
Association de Loi 1901
**Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2019
LES COMPAGNONS DE MAGUELONE
Association de Loi 1901
Domaine de Maguelone - 34250 Palavas les Flots
Ce rapport contient 29 pages
Référence : fg.nc.ib-28072020

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG S.A.
Languedoc-Cévennes
251 Rue Euclide - Parc Eureka
CS 79516
34960 Montpellier cedex 2
France

Téléphone : +33 (0)4 67 99 14 00
Télécopie : +33 (0)4 67 99 14 01
Site internet : www.kpmg.fr

LES COMPAGNONS DE MAGUELONE

Association de Loi 1901

Siège social : Domaine de Maguelone - 34250 Palavas les Flots

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'attention de l'Assemblée Générale de l'Association Les Compagnons de Maguelone,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Les Compagnons de Maguelone relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 26 Juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelé à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



LES COMPAGNONS DE MAGUELONE
Association de Loi 1901
*Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes
annuels 28 juillet 2020*

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Montpellier, le 28 juillet 2020

KPMG S.A.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'FG', with a stylized flourish extending to the right.

Florence Gabriel

BILAN ACTIF

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
<u>ACTIF IMMOBILISE</u>				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Autres immobilisations incorporelles	53 115	47 693	5 422	3 885
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	1 409 959	241 958	1 168 001	1 198 590
Constructions	12 360 265	5 926 552	6 433 713	4 023 915
Installations techniques, matériel et outillage	2 738 514	2 364 386	374 128	331 263
Autres immobilisations corporelles	1 130 036	815 727	314 309	152 560
Immobilisations corporelles en cours	110 654		110 654	1 515 442
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations et créances rattachées	13 533		13 533	12 345
Autres immobilisations financières	10 608		10 608	16 832
<u>TOTAL I</u>	<u>17 826 683</u>	<u>9 396 316</u>	<u>8 430 367</u>	<u>7 254 832</u>
<u>ACTIF CIRCULANT</u>				
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements	15 585		15 585	20 683
En-cours de production (B & S)	2 320		2 320	20 762
Marchandises	186 604	3 040	183 564	191 957
Avances et acomptes versés				3 490
CREANCES				
Usagers et comptes rattachés	292 135	26 494	265 641	163 933
Autres créances	1 406 201		1 406 201	1 196 308
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	117 858		117 858	117 858
Disponibilités	1 863 886		1 863 886	2 345 894
Charges constatées d'avance	162 954		162 954	173 097
<u>TOTAL II</u>	<u>4 047 540</u>	<u>29 534</u>	<u>4 018 006</u>	<u>4 233 981</u>
<u>COMPTES DE REGULARISATION</u>				
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
<u>TOTAL III</u>				
TOTAL DE L'ACTIF	21 874 224	9 425 850	12 448 374	11 488 813

BILAN PASSIF

	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
FONDS ASSOCIATIFS		
FONDS PROPRES		
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 924 673	1 924 673
Ecarts de réévaluation		
Réserves	1 712 826	1 712 826
Report à nouveau	129 766	120 986
Résultat de l'exercice	-213 429	181 590
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Report à nouveau sous contrôle de tiers financeurs	367 326	194 516
Ecarts de réévaluation		
Subvention d'investissement sur biens neufs renouvelables	181 613	192 573
Provisions réglementées	427 324	414 631
Droit des propriétaires		
<u>TOTAL I</u>	<u>4 530 100</u>	<u>4 741 796</u>
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	352 799	516 841
Provisions pour charges	43 925	43 925
<u>TOTAL II</u>	<u>396 724</u>	<u>560 766</u>
FONDS DEDIES		
Sur subventions de fonctionnement	50 000	
Sur autres ressources		
<u>TOTAL III</u>	<u>50 000</u>	
DETTES		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 410 651	4 882 040
Concours bancaires	3	
Emprunts et dettes financières diverses	17 878	15 305
Avances et acomptes reçus		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	383 312	316 130
Dettes fiscales et sociales	572 722	645 112
Dettes sur immobilisations	61 226	312 437
Autres dettes	3 466	3 867
Produits constatés d'avance	22 291	11 360
<u>TOTAL IV</u>	<u>7 471 549</u>	<u>6 186 251</u>
COMPTES DE REGULARISATION		
Ecarts de conversion - Passif		
TOTAL DU PASSIF	12 448 374	11 488 813

COMPTE DE RESULTAT

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	Simple : Variation en valeur
Ventes de marchandises	805 312	803 990	1 321
Production vendue	4 618 298	4 580 657	37 641
Production stockée	-22 363	28 626	-50 988
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation	13 600	29 600	-16 000
Reprises sur amortissements et provisions	4 976	3 557	1 418
Transferts de charges	99 202	106 213	-7 011
Cotisations			
Opérations faites en commun			
Autres produits	136 325	186 907	-50 583
Produits d'exploitation	<u>5 655 349</u>	<u>5 739 551</u>	<u>-84 202</u>
Achats de marchandises	176 971	168 586	8 386
Variation de stock de marchandises	4 472	8 441	-3 969
Achats de matières premières	216 713	183 167	33 546
Variation de stock de matières premières	5 098	-9 934	15 033
Autres achats non stockés	463 903	416 503	47 400
Charges externes	927 551	788 457	139 094
Impôts et taxes	245 502	215 603	29 899
Salaires et Traitements	2 293 490	2 246 783	46 708
Charges sociales	875 400	998 562	-123 161
Amortissements	553 346	526 316	27 030
Provisions	2 110	24 491	-22 382
Opérations faites en commun			
Autres charges	16 305	9 989	6 316
Charges d'exploitation	<u>5 780 863</u>	<u>5 576 964</u>	<u>203 899</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION	<u>-125 514</u>	<u>162 587</u>	<u>-288 101</u>
Produits financiers	9 871	9 937	-67
Charges financières	135 633	121 211	14 421
Résultat financier	<u>-125 762</u>	<u>-111 274</u>	<u>-14 488</u>
RESULTAT COURANT	<u>-251 276</u>	<u>51 313</u>	<u>-302 589</u>
Produits exceptionnels	193 856	779 901	-586 045
Charges exceptionnelles	78 240	625 169	-546 929
Résultat exceptionnel	<u>115 616</u>	<u>154 733</u>	<u>-39 116</u>
Participation des salariés			
Impôts sur les sociétés	27 770	24 455	3 315
Report des ressources			
Engagements à réaliser	50 000		50 000
EXCEDENT OU DEFICIT	<u>-213 429</u>	<u>181 590</u>	<u>-395 020</u>

SOMMAIRE DE L'ANNEXE

- **Règles et méthodes comptables**
- **Analyse des résultats**
- **Résultats administratifs**
- **Analyse des reports à nouveau**
- **Tableau des immobilisations**
- **Tableau des amortissements**
- **Tableau des fonds associatifs**
- **Tableau des réserves et provisions**
- **Valeurs mobilières de placement**
- **Suivi des fonds dédiés**
- **Etat des créances et dettes**
- **Produits à recevoir**
- **Charges à payer**
- **Charges et produits constatés d'avance**
- **Charges et produits exceptionnels**
- **Engagements financiers**
- **Dettes garanties par des sûretés réelles**
- **Honoraires de commissariat aux comptes**

REGLES ET METHODES COMPTABLES

1/ Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2019 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions suivantes ont été respectées :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

2/ L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques. Plus particulièrement les modes et méthodes d'évaluation ci-après décrits ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

Immobilisations Corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Frais d'études, logiciels	2 à 5 ans
- Plantations	10 à 40 ans
- Aménagements des terrains	5 à 50 ans
- Constructions (composants)	10 à 50 ans
- Agencements et aménagements des constructions	3 à 35 ans
- Matériel et outillage	2 à 10 ans
- Matériel de transport	1 à 10 ans
- Matériel de bureau et informatique	3 à 20 ans
- Mobilier	3 à 10 ans
- Autres immobilisations corporelles	3 à 5 ans

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions réglementées

Le tableau des réserves et provisions décrit, le cas échéant, l'état de ces provisions.

Stocks

Les stocks de produits finis sont évalués à leur coût de production qui correspond au prix de vente pratiqué auquel on applique une décote qui correspond au taux de marge constaté sur chacun des produits.

Les stocks de marchandises sont évalués à leur coût d'achat.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

3/ La présentation des comptes annuels et les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

4/ Il a été fait application des dispositions particulières résultant :

- du règlement n° 99-01 du CRC (Comité de Réglementation Comptable) du 16 Février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

- de l'arrêté du 12 Novembre 2008 relatif aux instructions budgétaires et comptables applicables aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant de l'article R.314-1 du code de l'action sociale et des familles ainsi qu'aux associations et fondations gestionnaires relevant de l'article R.314-81 du même code.

- de l'arrêté du 19 Décembre 2018 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles.

- du règlement C.R.C. n° 2002-10 relatif à l'amortissement et la dépréciation des actifs.

- du règlement C.R.C. n° 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

- de l'avis du CNC n° 2007-05 du 4 Mai 2007 relatif aux règles comptables applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant de l'article R.314-1 du C.A.S.F. appliquant l'instruction budgétaire comptable M22 ainsi qu'aux fondations et associations gestionnaires des établissements sociaux et médico-sociaux privés qui appliquent les règlements 99-01 du C.R.C. et 2014-03 de l'A.N.C.

Gestion conventionnée : Présentation

5/ Résultats de la gestion conventionnée

Les résultats et les reports à nouveau de la gestion conventionnée dont le détail est fourni en annexe, figurent temporairement dans les fonds propres dans l'attente de l'affectation définitive par les organismes financeurs.

Engagements en matière de retraite

6/ Les engagements en matière d'indemnités de départ en retraite sont valorisés selon la méthode retrospective pure majorée des charges sociales. Il a été retenu un taux d'actualisation de 0,77%, une rotation lente du turn-over et un âge moyen de départ à la retraite de 63 ans.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

7/ Evénements postérieurs à la clôture : COVID-19

En date du 30 janvier 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a déclaré le Covid-19 comme étant une urgence sanitaire publique mondiale.

A compter de cette date, des pans entiers de l'activité économique ont pu être affectés jusqu'à devenir significatifs en France à la date du 17 mars 2020, date à laquelle la mesure de confinement prise par le gouvernement français est devenue effective.

Depuis cette date, des mesures d'adaptation ont été prises par l'association :

Impact sur le personnel :

- E.S.A.T. SOCIAL : Un salarié en arrêt maladie (personne vulnérable). Transfert du personnel sur les foyers d'hébergement.
- E.S.A.T. COMMERCIAL : Fermeture du domaine et donc de son restaurant : cinq salariés en chômage partiel.
- FOYERS : Activité normale, mise en place de mesures barrières adéquates.
- E.A. "Ateliers de Maguelone" : Activité normale, mise en place de mesures barrières adéquates.
- E.A. "Domain du Grand Puy" : Fermeture totale de l'établissement : 8 salariés en chômage partiel
- Administratif :
 - * Télétravail : Onze salariés
 - * Chômage partiel : Cinq salariés
 - * En activité : Trois salariés
 - * Un salarié en arrêt maladie (personne vulnérable)

Dispositifs financiers :

- Décalage de paiement des charges sociales concernant nos activités commerciales.
- Demande de report d'échéances concernant les emprunts.
- Demande de report d'échéances concernant les crédits baux.
- Prêt Garanti par l'Etat de 700 000 €

Au titre des dispositifs gouvernementaux d'exception, l'ordonnance 2020-313 du 26 mars 2020 relative aux activités sociales et médico-sociales garantit le maintien des financements des établissements sociaux médico-sociaux pour l'année 2020 à hauteur des montants conventionnés.

ANALYSE DES RESULTATS

ACTIVITES ASSOCIATIVES	GESTION PROPRE		GESTION CONVENTIONNEE	
	EXCEDENTS	DEFICITS	EXCEDENTS	DEFICITS
GESTION PROPRE		5 739,87		
E.S.A.T. B.A.P.C.		75 663,85		
E.S.A.T. B.P.A.S.			19 031,63	
FOYERS			71 676,18	
E.A. LES ATELIERS DE MAGUELONE		56 225,25		
E.A. DOMAINE GRAND PUY		166 508,16		
TOTAUX		304 137,13	90 707,81	

RESULTATS ADMINISTRATIFS

GESTION CONVENTIONNEE ETABLISSEMENTS SOCIAUX MEDICO-SOCIAUX	RESULTAT COMPTABLE	REPRISE ANTERIEUR	DEPENSES NON OPPOSABLES	RESULTAT ADMINISTRATIF
E.S.A.T. B.P.A.S.	19 031,63		-18 623,86	407,77
FOYERS	71 676,18	58 288,66	-20 996,89	108 967,95
TOTAUX	90 707,81	58 288,66	-39 620,75	109 375,72

ANALYSE DES REPORTS A NOUVEAU

ACTIVITES ASSOCIATIVES	GESTION PROPRE		GESTION CONVENTIONNEE	
	REPORTS EXCEDENTAIRES	REPORTS DEFICITAIRES	REPORTS EXCEDENTAIRES	REPORTS DEFICITAIRES
<u>REPORT A NOUVEAU PROPRE</u>				
GESTION PROPRE	310 364,04			
B.A.P.C.		50 046,52		
E.A. LES ATELIERS DE MAGUELONE	18 370,09			
E.A. DOMAINE GRAND PUY REJETS DE CHARGES		18 075,69 130 845,51		
<u>REPORT A NOUVEAU CONVENTIONNE</u>				
FOYERS				
<i>REPRISE DE RESULTAT 2019</i>			24 346,66	
<i>RESULTAT 2015 EN ATTENTE</i>			29 999,85	
<i>RESULTAT 2016 EN ATTENTE</i>			96 322,83	
<i>RESULTAT 2017 EN ATTENTE</i>			106 245,24	
<i>RESULTAT 2018 EN ATTENTE</i>			231 695,32	
<i>EXCEDENTS AFFECTES AUX MESURES D'EXPLOITATIONS</i>			33 942,00	
B.P.A.S.				
<i>RESULTAT 2018 EN ATTENTE</i>			10 267,58	
<i>EXCEDENTS AFFECTES AUX MESURES D'EXPLOITATIONS</i>			72 237,43	
D.N.O. CONGES PAYES				232 755,06
AUTRES D.N.O.				4 975,53
TOTAUX	328 734,13	198 967,72	605 056,91	237 730,59

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS	Valeur brute début exercice	Acquisitions	Cessions	Virement poste à poste	Valeur brute fin exercice
Frais d'établissement					
Autres immobilisations incorporelles	47 951,27	5 163,44			53 114,71
TOTAL IMMOB. INCORPORELLES	47 951,27	5 163,44			53 114,71
Terrains	1 409 958,99				1 409 958,99
Constructions sur sol propre	3 647 727,82			2 710 710,20	6 358 438,02
Constructions sur sol d'autrui	5 420 579,54				5 420 579,54
Installations générales, agencements des constructions	5 525,38				5 525,38
Install. techniques, Matériel et outillage	2 603 615,28	134 898,82			2 738 514,10
Install. générales, agencements divers	515 727,84	59 994,06			575 721,90
Matériel de transport	341 767,59	25 000,00	552,34		366 215,25
Matériel de bureau et informatique	167 359,42	12 793,79			180 153,21
Mobilier	379 398,72	90 018,03			469 416,75
Autres immobilisations corporelles	14 122,43	100 128,02			114 250,45
Immobilisations corporelles en cours	1 515 442,49	1 350 738,18	44 815,98	-2 710 710,20	110 654,49
Avances et acomptes					
TOTAL IMMOB. CORPORELLES	16 021 225,50	1 773 570,90	45 368,32		17 749 428,08
Participations et créances rattachées	12 345,35	1 187,40			13 532,75
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immob. financières	16 831,52	1 000,00	7 224,00		10 607,52
TOTAL IMMOB. FINANCIERES	29 176,87	2 187,40	7 224,00		24 140,27
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	16 098 353,64	1 780 921,74	52 592,32		17 826 683,06

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTIES	Amortissements début exercice	Augmentations	Diminutions Virements	Amortissements fin exercice
Frais d'établissement				
Autres immobilisations incorporelles	44 066,35	3 626,69		47 693,04
TOTAL IMMOB. INCORPORELLES	44 066,35	3 626,69		47 693,04
Aménagement terrains	211 369,08	30 588,49		241 957,57
Constructions sur sol propre	1 534 777,30	173 958,35		1 708 735,65
Constructions sur sol d'autrui	3 773 873,09	139 295,84		3 913 168,93
Installations générales, agencements des constructions	5 090,92	277,23		5 368,15
Install. techniques, Matériel et outillage	2 272 352,19	92 443,52	409,50	2 364 386,21
Install. générales, agencements divers	251 904,31	47 375,08		299 279,39
Matériel de transport	273 638,21	24 808,82	142,84	298 304,19
Matériel de bureau et informatique	149 981,22	14 627,48		164 608,70
Mobilier	312 346,62	24 235,81		336 582,43
Autres immobilisations corporelles	14 122,43	2 108,91		16 231,34
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL IMMOB. CORPORELLES	8 799 455,37	549 719,53	552,34	9 348 622,56
TOTAL AMORTISSEMENTS	8 843 521,72	553 346,22	552,34	9 396 315,60

TABLEAU DES FONDS ASSOCIATIFS

NATURE	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice
Apports sans droit de reprise	889 695,86			889 695,86
Fonds statutaires				
Subventions d'invest. biens renouvelables	1 034 977,38			1 034 977,38
Fonds de trésorerie apporté				
Libéralités à caractère d'apport				
TOTAL FONDS SANS DROIT DE REPRISE	1 924 673,24			1 924 673,24
Réserves	1 712 826,02			1 712 826,02
Report à nouveau propre	120 985,91	34 915,05	26 134,55	129 766,41
Report à nouveau conventionné	194 516,45	634 900,30	462 090,43	367 326,32
Fonds associatifs avec droit de reprise				
Subventions d'invest. biens non renouvelables	192 573,26		10 960,00	181 613,26
Provisions réglementées	414 630,53	12 693,85		427 324,38
Droits des propriétaires (commodat)				
Résultat comptable de l'exercice	181 590,37		395 019,69	-213 429,32
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	2 817 122,54	682 509,20	894 204,67	2 605 427,07
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	4 741 795,78	682 509,20	894 204,67	4 530 100,31

TABLEAU DES RESERVES ET PROVISIONS

NATURE DES RESERVES ET PROVISIONS	Montant début exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant fin exercice
Réserves statutaires ou contractuelles	1 029 980,56			1 029 980,56
Réserves réglementées :				
- Investissement	602 893,50			602 893,50
- Trésorerie				
- Compensation des déficits	56 261,54			56 261,54
- Compensation des amortissements	23 690,42			23 690,42
Autres réserves				
TOTAL RESERVES	1 712 826,02			1 712 826,02
Couverture du B.F.R.	236 759,61			236 759,61
Renouvellement des immobilisations	50 000,00			50 000,00
Amortissements dérogatoires				
Différences sur réalisations d'éléments d'actif	127 870,92	12 693,85		140 564,77
TOTAL PROVISIONS REGLEMENTEES	414 630,53	12 693,85		427 324,38
Provisions pour litiges				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour rémunérations des personnes handicapées (E.S.A.T.)	43 924,91			43 924,91
Provisions pour départ retraite				
Provisions pour grosses réparations				
Autres provisions pour risques et charges	516 840,92		164 041,58	352 799,34
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	560 765,83		164 041,58	396 724,25
Dépréciation :				
- Immobilisations incorporelles				
- Immobilisations corporelles				
- Immobilisations financières				
- Stocks et en-cours	3 040,00			3 040,00
- Comptes clients et usagers	29 360,19	2 109,56	4 975,53	26 494,22
- Autres				
TOTAL DEPRECIATION	32 400,19	2 109,56	4 975,53	29 534,22
TOTAL PROVISIONS	1 007 796,55	14 803,41	169 017,11	853 582,85

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT AU BILAN				
NATURE DES TITRES	Valeur brute début exercice	Acquisitions	Cessions	Valeur brute fin exercice
SCPI DELTAGER	36 282,75			36 282,75
MONET 3DEC	1 253,00			1 253,00
CREDIT COOPERATIF PARTS A	335,50			335,50
CREDIT COOPERATIF PARTS B	79 986,25			79 986,25
TOTAL DES VALEURS MOBILIERES	117 857,50			117 857,50

PLUS ET MOINS VALUES LATENTES				
NATURE DES TITRES	Valeur brute fin exercice	Valeur revente fin exercice	Plus-value latente	Moins-value latente
SCPI DELTAGER	36 282,75	44 100,00	7 817,25	
MONET 3DEC	1 253,00	1 425,62	172,62	
CREDIT COOPERATIF PARTS A	335,50	335,50		
CREDIT COOPERATIF PARTS B	79 986,25	79 986,25		
PLUS ET MOINS VALUES LATENTES	117 857,50	125 847,37	7 989,87	

PLUS ET MOINS VALUES DE L'EXERCICE				
NATURE DES TITRES	Plus-values de l'exercice	Moins-values de l'exercice	Dotation aux provisions	Reprise de provisions
TOTAL DES CHARGES ET PRODUITS DE L'EXERCICE				

SUIVI DES FONDS DEDIES

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES :

	Montant initial	Fonds à engager en début exercice (compte 194) A	Utilisation en cours d'exercice (compte 7894) B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (compte 6894) C	Fonds restants à engager en fin d'exercice D=A-B+C
Ressources :					
CNR ARS 2019 : SOLUTION REPLI ARRET CONCHYLICULTURE	50 000,00			50 000,00	50 000,00
Total	50 000,00			50 000,00	50 000,00

DONS MANUELS, LEGS ET DONATIONS AFFECTEES :

	Montant initial	Fonds à engager en début exercice (195 ou 197) A	Utilisation en cours d'exercice (7895 ou 7897) B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6895 ou 6897) C	Fonds restants à engager en fin d'exercice D=A-B+C
Ressources :					
Dons manuels :					
Sous-total :					
Legs et donations :					
Sous-total :					
Total					

ETAT DES CREANCES ET DETTES

CREANCES		Montant brut	DEGRE DE LIQUIDITE DE L'ACTIF		
			A 1 an au plus	A plus d' 1 an	A plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations					
Prêts (1)					
Autres immobilisations financières		10 607,52	10 607,52		
Débiteurs et comptes rattachés		292 134,87	265 534,18	26 600,69	
Autres créances		1 406 200,59	1 406 200,59		
Charges constatées d'avance		162 953,57	78 449,07	84 504,50	
TOTAL CREANCES		1 871 896,55	1 760 791,36	111 105,19	
(1)	Prêts accordés en cours d'exercice				
	Remboursements obtenus en cours d'exercice				
DETTES		Montant brut	DEGRE D'EXIGIBILITE DU PASSIF		
			A 1 an au plus	A plus d' 1 an	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires (1)					
Emprunts (1) et dettes étab. de crédit (2)		6 410 653,82	375 818,28	1 447 585,94	4 587 249,60
Emprunts et dettes financières diverses (1)		17 877,67	17 877,67		
Fournisseurs et comptes rattachés		383 312,22	383 312,22		
Dettes fiscales et sociales		572 722,42	572 722,42		
Dettes s/immobilisations et comptes rattachés		61 225,95	61 225,95		
Autres dettes		3 466,40	3 466,40		
Produits constatés d'avance		22 290,69	22 290,69		
TOTAL DETTES		7 471 549,17	1 436 713,63	1 447 585,94	4 587 249,60
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		1 871 068,54		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice		342 457,56		
(2)	Dont à 2 ans au maximum à l'origine		2,88		
	Dont à plus de 2 ans à l'origine		6 410 650,94		

PRODUITS A RECEVOIR

MONTANTS DES PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN

1. Créances rattachées à des participations	
2. Autres immobilisations	
3. Créances débiteurs et comptes rattachés	
4. Autres créances	382 566,59
TOTAL	382 566,59

CHARGES A PAYER

MONTANTS DES CHARGES A PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN

1. Emprunts obligataires	
2. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	12 177,67
3. Concours bancaires	
4. Emprunts et dettes financières diverses	
5. Dettes fournisseurs et comptes rattachés	138 897,66
6. Dettes fiscales et sociales	234 922,07
7. Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 050,98
8. Autres dettes	
TOTAL	388 048,38

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

NATURE DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	
1. Charges d'exploitation	69 814,55
2. Charges financières	
3. Charges exceptionnelles	93 139,02
TOTAL	162 953,57
NATURE DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	
4. Produits d'exploitation	22 290,69
5. Produits financiers	
6. Produits exceptionnels	
TOTAL	22 290,69

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

NATURE DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	65 545,81
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	
Dotation aux amortissements et provisions	12 693,85
TOTAL	78 239,66
NATURE DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	10 454,48
Produits exceptionnels sur opérations en capital	19 360,00
Reprises sur provisions et transferts de charges	164 041,58
TOTAL	193 856,06
<u>ELEMENTS SIGNIFICATIFS</u>	
<u>CHARGES EXCEPTIONNELLES</u>	
HONORAIRES NEOPTIM DEGREVEMENT MSA 2016	43 306,38
INDEMNITE RESILIATION BAIL SM2	14 000,00
DOT. PROVISION REGL. PLUS VALUES ACTIF IMMOBILISE	8 400,00
DOT. PROVISION REGL. PLUS VALUES ACTIF CIRCULANT	4 293,85
<u>PRODUITS EXCEPTIONNELS</u>	
REMBOURSEMENT PREVOYANCE 2013 - 2014	9 190,64
QUOTE PART DE SUBVENTION VIREE AU RESULTAT	10 960,00
PRODUIT DE CESSIONS DES ELEMENTS D'ACTIFS CEDES	8 400,00
REPRISE PROV. RISQUE DE REVERSEMENT MSA 2016	164 041,58

ENGAGEMENTS FINANCIERS

NATURE DES ENGAGEMENTS DONNES	
. Effets escomptés non échus	
. Avals et cautions donnés	
. Autres engagements donnés	
- Affectation hypothécaire	2 360 000,00
- Nantissement matériel	
- Redevances de crédit-bail	
- Engagements en matière de retraite	462 144,00
TOTAL	2 822 144,00

NATURE DES ENGAGEMENTS RECUS	
. Plafonds de découverts autorisés	
. Avals et cautions reçus	3 973 589,28
. Autres engagements reçus	
- Biens reçus en crédit-bail	
TOTAL	3 973 589,28

DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

POSTES CONCERNES	MONTANT GARANTI
. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 239 570,27
. Emprunts et dettes financières divers	
. Autres dettes	
TOTAL	2 239 570,27

HONORAIRES DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

	CONTRÔLE LEGAL DES COMPTES	S.A.A.C.	TOTAL
. Honoraires T.T.C. au 31/12/2019	12 066,02	3 000,00	15 066,02
TOTAL	12 066,02	3 000,00	15 066,02